



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20240730-2024_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 30 juillet 2024

Délibération : N° 2024-30

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Présent(s) :

L'an deux mille vingt quatre le Mardi 30 Juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 22 juillet 2024

Mrs PRADAL Gérard, BADUEL Sébastien, THER Benoit , BRUEL Marcel, OUSTRY Michel, NOEL Géraud, LAMOUREUX Nicolas, Mmes CHASSAGNE Chrystel, TOURLAN Anne, AMARAL Emmanuelle, PUYBOUFFAT Delphine, MALGOUZOU Nathalie,

Absent(s) :

AURATUS Eric, DAUDE Thierry

Secrétaire de séance : THER Benoit

PROPOSITION OFFRE ACHAT BATIMENT RAYMOND

DELIBERATION

CONSIDERANT le bien immobilier, situé 5 route du Goul, propriété de l'indivision Raymond

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à un entretien avec les propriétaires du bâtiment, ils souhaitent vendre à 80 000 €

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10

Compte tenu de l'emplacement de ce bâtiment, il apparaît opportun que la commune se porte acquéreuse de ce bien immobilier.

CONSIDERANT l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines à 180 000 € pour les acquisitions,

CONSIDERANT que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine,

Il est proposé au conseil municipal de faire une proposition d'achat au prix de 80 000 €

DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- d'autoriser Mr le maire a faire une proposition écrite à l'office notarial en charge du dossier pour l'acquisition de la propriété immobilière, AB 56 AB 133 AB 135 et AB 142, situé 5 route du goul à un prix de 80 000 €, hors frais notariés.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le 30 juillet 2024

Reçu en Préfecture

le 01 août 2024

Publié ou notifié

le 01 août 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 juillet 2024

Le Maire

Gérard PRADAL

